



Ébéniste (H/F/X)

Artisanat - Patrimoine | Construction - Travaux

Coordination et encadrement

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Adepte des matériaux naturels, vous avez toujours eu envie de concevoir des éléments à partir de matières brutes ? Le bois vous fascine et vous aimeriez apprendre à le travailler et le façonner ? Alors devenez Ebéniste grâce à cette formation charpentée sur mesure !

L'Ebéniste **fabrique des meubles et panneaux en bois**. Il est avant tout un artisan qui choisit les matériaux, fabrique le meuble, le pourvoit d'une finition et le présente au client. Il peut aussi maîtriser des techniques et spécialisations propres au métier : la sculpture sur bois, la marqueterie, la fabrication d'orgues, etc.

Au cours de cette formation de Coordination et d'Encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'**ébéniste**

Préparer la fabrication d'un meuble : l'Ebéniste réalise un croquis d'un meuble. Il traduit les souhaits du client en croquis représentatifs et définit l'agencement des éléments. L'ébéniste réalise des dessins des détails d'assemblage manuellement ou par système informatique. A partir d'un cahier de charges et/ ou d'un plan d'exécution, il va rédiger les bordereaux des bois et autres matériaux. L'ébéniste détermine la longueur, le volume et la surface des bois nécessaires à la fabrication. Il identifie et quantifie les matériaux, quincailleries et accessoires nécessaires à la fabrication d'un ouvrage, les opérations à effectuer et leur chronologie. Il lit et situe une opération sur un planning et identifie la méthode d'assemblage la plus appropriée, les outils et machines en fonction des tâches à exécuter.

Utiliser le stock des matériaux en atelier : l'Ebéniste transmet au responsable les commandes à passer et vérifie la disponibilité des matériaux en fonction de la production. Il réceptionne les livraisons et vérifie si la livraison est conforme à la commande. L'Ebéniste stocke les matériaux livrés. Il détermine le lieu de stockage et le transport adapté à chaque type de matériaux. Il déplace les livraisons de manière sûre et ergonomique et ensuite, il range les matériaux de manière appropriée.

Organiser son poste de travail en atelier : l'Ebéniste organise le poste de travail (ergonomie, sécurité) et prépare les matériaux, l'outillage et les machines. Il contrôle les matériaux (qualité, quantité, dimensions, hygrométrie) nécessaires à l'exécution des travaux. Il place les matériaux de manière ergonomique en tenant compte de l'ordre logique d'exécution du travail. L'ébéniste contrôle et positionne l'outillage de manière adéquate et vérifie l'état de fonctionnement des machines sélectionnées. Il utilise les techniques, les produits et les outils de nettoyage adéquats. Il assure le tri et l'évacuation des déchets, l'entretien et la maintenance des matériaux et de l'outillage.

Effectuer les opérations de fabrication : Il prend connaissance de la procédure de fabrication et règle les machines à bois traditionnelles et à commande numérique (les outils de coupe, de ponçage, de fraisage). Il positionne et règle les dispositifs de sécurité, servantines et coulisses. L'Ebéniste trace et réalise une épure sur les bois et les panneaux. Il vérifie les vraies grandeurs d'arête et les angles des coupes.

L'Ebéniste trace les pièces des éléments d'ouvrages d'ébénisterie sur base de gabarits, données numériques et/ ou graphiques. Il débite, découpe, calibre et usine les bois et panneaux. Il trie les bois en fonction de leur emplacement dans l'ouvrage. L'ébéniste positionne les pièces/ éléments. Il va mettre en œuvre la technique d'usinage appropriée et contrôler la conformité de l'usinage selon le plan d'exécution.

Appliquer les revêtements de surface (placages, stratifiés, textiles, ...) sur panneaux à base de bois : l'Ebéniste encolle, affleure et assure la finition des chants. Il applique les revêtements de surface (placages, stratifiés, textiles, ...) puis il contrôle et trie les revêtements (dessin, aspect, qualité). Il règle et utilise les machines (jointeuse, presse à plat, haute fréquence, manuelle).

Assembler et équiper les caissons et bâtis : Il prend connaissance de l'ordre chronologique des opérations d'assemblage. Il assemble les caissons et prépare les éléments à assembler. L'Ebéniste encolle les parties à assembler. Il serre et assemble les éléments en bois massif (bâtis). Il insère les éléments connexes (pierre, verre, métal) et équipe les éléments d'ébénisterie. Il place la quincaillerie, les accessoires, les organes de mobilité et contrôle la conformité de l'assemblage et de la pose des équipements selon le plan d'exécution.

Réaliser les finitions : l'Ebéniste apprête les surfaces. Il réalise les teintes, les patines et les mélanges. Il procède aux essais et applique les produits de finition/ protection manuellement ou par pistolage.

Entreposer l'ouvrage en attente de livraison/commercialisation : Il emballe ou protège les ouvrages contre les dégradations (coups, humidité, température, lumière), il entrepose dans le respect de l'espace disponible, les délais de livraison et de la destination.

Exigences transversales : l'Ebéniste respecte les règles professionnelles et applique les règles liées à la sécurité, à l'ergonomie, à la protection de l'environnement et à la gestion du temps.

Avec cette formation, plus besoin de toucher du bois pour vous rassurer sur votre avenir professionnel... Rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les 2 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Débouché(s) métier(s)

Ebeniste indépendant / indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée dans une entreprise qui façonne et assemble le bois

Débouché(s) future(s) formation(s)

Restaurateur-Décorateur de meubles (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/restaurateur-decorateur-de-meubles>) / Restaurateur de meubles anciens (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/restaurateur-de-meubles-anciens>)

Point(s) fort(s)

Contact client Variété de projets Travail à l'atelier et à l'extérieur Créativité

Finalité

Diplôme de formation de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Aptitudes

La profession d'ébéniste s'exerce en atelier, parfois au domicile du client, en environnement poussiéreux et implique la manipulation de charges et d'outils coupants. Le respect des règles de sécurité est nécessaire. Le port d'un équipement peut être imposé.

Programme

1ère année :

- C72/25 Evaluation cadre de base (12h)
- C72/25 Approche des machines à commande numérique (20h)
- C72/25 Evaluation machine numérique (4h)
- C72/25 Usinage et assemblage de base avec profilage (52h)
- C72/25 Examen théorique (4h)

2ème année :

- C72/26 Usinage et assemblage des parties mobiles (40h)
- C72/26 Evaluation bâti meuble et caisson (12h)
- C72/26 Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité (12h)
- C72/26 Evaluation parties mobiles (16h)
- C72/26 Encollage de chant - Revêtements de surface - Fabrication de décors (36h)
- C72/26 Evaluation décors (12h)
- C72/26 Travaux d'application des produits de finition (12h)
- C72/26 Evaluation finitions(8h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE/\)](https://constructiv.be/fr-BE/), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulerez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Perwez

Rue des Dizeaux, 6 1360 Perwez

081 39 15 00

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 20h

Le vendredi et samedi : de 8h à 13h

Non disponible

centre.perwez@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.